

Conseil communautaire, mode d'emploi

Sous la direction de Cédric DROUIN

Avocat associé, Aarpi Urban Conseil Avocats Associés

territorial éditions

CS 70215 - 38501 Voiron Cedex - Tél. : 04 76 65 71 36 - <https://boutique.territorial.fr>

Copyright Territorial Éditions - Reproduction interdite - Mai 2026

Réf. CL 40

Avertissement de l'éditeur :

La lecture de cet ouvrage ne peut en aucun cas dispenser le lecteur de recourir à un professionnel du droit.

Nous sommes vigilants concernant les autorisations de reproduction et indiquons systématiquement les sources des schémas, images, tableaux, etc. repris dans nos classeurs.

Pour toute demande de modification, mise à jour ou suppression d'un élément au sein de cet ouvrage, merci de contacter :
nathalie.marion@territorial.fr.

Ce livre ne peut être reproduit ni utilisé à des fins d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle. La fouille de textes et de données est interdite conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

| | |
|---|---|
|  <p>DANGER LE PHOTOCOPIAGE TUE LE LIVRE</p> | <p>Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement la présente publication sans autorisation du Centre Français d'exploitation du droit de Copie. CFC 20, rue des Grands-Augustins 75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70</p> |
|---|---|



Sommaire

1. *La composition du conseil communautaire*

I • Dispositions communes aux EPCI

A - Composition de l'organe délibérant

1. Nombre et répartition des sièges
2. Élection des représentants des communes membres
3. Incompatibilités

B - L'exécutif

1. Le président
2. Le bureau
3. Les délégations

C - Fonctionnement de l'assemblée délibérante

D - Le schéma départemental et le transfert de compétences

1. La commission départementale de la coopération intercommunale
2. Le rôle du préfet
3. La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
4. Les transferts de charges
5. La restitution des compétences

E - Le conseil de développement

1. La création du conseil de développement
2. La composition du conseil
3. L'organisation du conseil
4. Les missions du conseil de développement

F - Le nom de l'EPCI

G - La partition d'un EPCI

1. Les conséquences sur les agents
2. Les conséquences sur les biens et services
3. Les conséquences sur les budgets

H - Les relations entre l'EPCI et les communes membres

1. Le pacte de gouvernance
2. La conférence des maires
3. L'information des conseillers municipaux des communes membres de l'EPCI

II • Dispositions particulières

A - Les communautés de communes

1. L'organe délibérant
2. Le président
3. Le bureau
4. Les compétences des communautés de communes
5. La dissolution d'une communauté de communes

B - Les communautés d'agglomération

1. Observations générales
2. Les compétences des communautés d'agglomération

C - Les communautés urbaines

1. *Observations générales*
2. *Les compétences des communautés urbaines*

D - Les métropoles

1. *La métropole « affirmée »*
2. *Les organes de la métropole*

E - Les communes nouvelles

1. *La consultation sur la création d'une commune nouvelle*
2. *Le statut de commune nouvelle*
3. *Les communes déléguées*
4. *La conférence municipale*
5. *Le nom de la commune nouvelle*
6. *Suppression des communes déléguées*

F - Les pôles métropolitains

G - Les fusions d'EPCI

1. *Les conséquences sur le mandat des élus*
2. *Les conséquences sur les compétences exercées*

III • Dispositions relatives aux EPCI non dotés d'une fiscalité propre

A - Les syndicats de communes

1. *Les différents syndicats de communes*
2. *L'assemblée délibérante*
3. *L'exécutif*

B - Les syndicats mixtes fermés

1. *Le comité syndical*
2. *L'exécutif*

C - Les syndicats mixtes ouverts

1. *Le comité syndical*
2. *L'exécutif*

D - Les ententes

1. *La conférence*
2. *Les conventions*

E - Les pôles d'équilibre territoriaux

F - La mutualisation

1. *Les formes de la mutualisation*
2. *Les outils juridiques de la mutualisation*
3. *La mutualisation de personnels*

IV • Le statut des élus intercommunaux

A - Les indemnités et remboursements de frais

1. *Les indemnités*
2. *Les remboursements de frais*

B - Les droits des élus exerçant une activité professionnelle

1. *Les autorisations d'absence et crédits d'heures*
2. *Les compensations de pertes de revenus*
3. *L'entretien avec l'employeur*
4. *Le congé électif*
5. *Le label « Employeur partenaire de la démocratie locale »*

C - Les droits et la protection des élus

1. *Les garanties offertes aux élus en situation professionnelle*
2. *La protection fonctionnelle*
3. *La protection sociale*
4. *La responsabilité pénale*
5. *Droits à la fin du mandat*

2. La préparation de la séance

I • Les compétences du président et du conseil communautaire

A - La notion d'intérêt communautaire et les compétences

1. *La notion d'intérêt communautaire*
2. *La notion de pertinence du territoire*
3. *Le contrôle de l'exercice effectif des compétences transférées*
4. *Les compétences des communautés de communes*
5. *Les compétences des communautés d'agglomération*
6. *Les compétences des communautés urbaines*
7. *Les compétences des métropoles*
8. *Les transferts de compétences*

B - Les attributions du président

1. *L'exécutif de l'établissement public*
2. *Les compétences budgétaires*
3. *La gestion de l'administration communautaire*

C - La composition et les compétences du conseil communautaire

1. *Composition du conseil communautaire*
2. *Compétences du conseil communautaire*

II • Le bureau

A - Composition du bureau

B - Compétences du bureau

III • Les commissions

A - Les commissions municipales proprement dites

1. *La composition des commissions*
2. *La durée de vie des commissions*
3. *Le rôle des commissions*
4. *Le fonctionnement des commissions*
5. *Les commissions et le règlement intérieur*

B - Les pratiques illégales

1. *Les conseillers associés*
2. *Les conseils d'administration*

IV • Information des conseillers

A - L'accès aux documents administratifs

1. *L'accès aux documents communicables*
2. *Les documents non communicables*
3. *Les modes d'accès aux documents*

4. La communication des actes transmissibles
5. La communication des documents détenus par le comptable

B - Les documents relatifs aux projets de délibérations

1. Les documents préparatoires
2. Les modalités de consultation des documents
3. L'objectivité de l'information
4. Les délais d'accès à l'information

V • Droits d'expression des conseillers minoritaires

A - La notion de « conseiller n'appartenant pas à la majorité »

1. L'inscription sur une liste concurrente
2. L'expression d'une volonté politique
3. Le cas spécifique des EPCI

B - Le refus de publication

C - Les bénéficiaires du droit d'expression

D - Les supports concernés

1. Supports papier
2. Supports vidéo
3. Site Internet

E - Le contenu du droit d'expression

1. Les affaires intercommunales
2. Les propos diffamatoires ou injurieux
3. Les positions politiques

F - Moyens mis à la disposition des élus minoritaires

1. Le prêt d'un local
2. Le délai de mise à disposition
3. Les conditions de la mise à disposition

VI • La convocation

A - Les règles de la convocation

1. La forme de la convocation
2. Le contenu de la convocation
3. Les destinataires de la convocation
4. L'auteur de la convocation
5. La publicité de la convocation
6. La sanction des irrégularités

B - La périodicité des séances

1. Les réunions à l'initiative du président
2. Les réunions à l'initiative de tiers

C - Le lieu, la date et l'heure de la réunion

1. Le lieu de la réunion
2. Cas de la visioconférence
3. La date et l'heure de la réunion

D - La question des délais

1. La question des délais proprement dits
2. La notification de la convocation
3. L'urgence

VII • L'ordre du jour et la note de synthèse

A - L'ordre du jour

B - La note explicative de synthèse

1. *La note de synthèse et les documents explicatifs*
2. *Le contenu de la note de synthèse*

VIII • Le règlement intérieur

A - L'obligation d'édicter un règlement intérieur

B - La nature juridique du règlement intérieur

C - Le contenu du règlement intérieur

1. *Dispositions obligatoires et légales*
2. *Dispositions illégales*
3. *La caducité du règlement intérieur*

IX • La prévention des conflits d'intérêts

A - La définition du conflit d'intérêts

B - Risques encourus et mesures de déport

1. *Le dispositif légal de prévention des conflits d'intérêts*
2. *Le risque administratif*
3. *Le risque déontologique*
4. *Le risque pénal*
5. *Les mesures de déport*

C - Le recueil des informations et les obligations déclaratives

1. *Les obligations déclaratives auprès de la HATVP*
2. *Les désignations réalisées par l'EPCI ou le président de l'EPCI*

D - La loi 3DS et ses impacts

1. *L'article L.1111-6 du CGCT : le dispositif général*
2. *L'article L.1524-5 du CGCT : le dispositif spécifique aux SEM et SPL*
3. *Les avis de la HATVP*

E - Proposition d'une grille d'analyse à l'aune de la loi 3DS

1. *Déterminer dans quelle situation se trouve l'élu*
2. *Déterminer de quel organisme il s'agit*
3. *Déterminer si la désignation est faite « en application de la loi »*
4. *Déterminer si un déport est nécessaire*

F - Exemple de gestion de la prévention des conflits d'intérêts dans le cadre du processus délibératif

1. *Mise en place du cadre global de travail*
2. *Déclinaison pour chaque phase préparatoire du conseil communautaire*

3. Le déroulement de la séance

I • La publicité des séances

A - Le principe : la publicité de la séance

1. *L'accès à la salle de réunion*
2. *L'enregistrement des débats*
3. *La participation de personnes étrangères à l'assemblée*
4. *L'heure et le jour de la réunion de l'assemblée*

B - L'exception : le huis clos

1. *Les cas où le huis clos peut être prononcé*
2. *La décision de siéger à huis clos*
3. *Les conséquences sur le registre des délibérations et le compte rendu*

II • La durée de la séance

III • La présidence de l'assemblée

A - Le cas de la délibération adoptant le compte administratif

B - L'élection du président

C - La maîtrise de l'ordre du jour

IV • Le secrétariat

A - La nomination du secrétaire de séance

B - Une formalité non substantielle

V • Le vote

A - Les règles du scrutin

1. *Cas général*
2. *Le cas des syndicats à la carte*

B - Scrutin public, scrutin secret

1. *Les cas de recours au scrutin secret*
2. *La demande de scrutin secret*
3. *Le cas du partage des voix*

C - Les différentes formalités du vote

1. *Les différents modes de scrutins*
2. *Le scrutin ordinaire*
3. *Le scrutin public*
4. *Le scrutin secret*
5. *Le vote électronique*

D - Les conseillers intéressés à l'affaire

1. *Les prescriptions du juge administratif*
2. *Les dispositions du Code pénal*
3. *Les situations d'intéressement*

E - Le vote par procuration

F - La transmission de la procuration

G - La notion d'unanimité

H - Les règles de quorum

1. *La composition et la majorité du conseil communautaire*
2. *Un ou plusieurs conseillers quittent la séance*
3. *La notion de « membre en exercice »*
4. *La notion de « conseil communautaire complet »*

VI • Les votes du budget et du compte administratif

A - Le vote du budget

B - Le vote du compte administratif

VII • Les propositions

- A - Les propositions proprement dites**
- B - Les amendements**
- C - Les questions orales**
- D - Les vœux**
- E - Deuxième délibération sur une même affaire**
- F - Le vote d'une motion sur une question à l'étude**
- G - Le retrait d'une délibération**
- H - L'expression des conseillers**

VIII • La police de l'assemblée

- A - Le pouvoir d'expulsion**
- B - Les crimes et délits**
- C - L'enregistrement des séances**

4. *Les formalités postérieures à la séance*

Avant-propos

I • Le procès-verbal

- A - Les modalités de rédaction**
- B - Les mesures de communication**

II • La liste des délibérations (ex-compte rendu de séance)

Modalités

III • Les délibérations et le registre

- A - Le contenu des délibérations**
- B - Le registre des délibérations**

- 1. Le champ d'application*
- 2. La présentation du registre*
- 3. Les prescriptions techniques*
- 4. La responsabilité du contenu du registre*
- 5. La communication du registre*

IV • Le régime juridique des délibérations

A - Publicité et entrée en vigueur

- 1. Entrée en vigueur*
- 2. Mesures de publicité*
- 3. La publication en cas d'urgence*
- 4. Communication et délai de recours contentieux*
- 5. Les documents d'urbanisme*

B - Contrôle de légalité

- 1. L'objet du contrôle de légalité*
- 2. La transmission en préfecture*
- 3. La sanction de la non-transmission*

V • Le contentieux des délibérations

A - Les cas d'ouverture d'un recours contre une délibération

1. L'incompétence de l'auteur de l'acte
2. Les vices de forme et de procédure
3. La violation de la loi
4. Le détournement de pouvoir
5. Le détournement de procédure

B - Les modalités de recours

C - La « prise de position formelle »

D - Le médiateur territorial

E - Les actes prioritaires soumis au contrôle de la légalité

1. Les niveaux de la stratégie du contrôle de légalité
2. Les moyens mis en œuvre

5. La vie de l'assemblée délibérante

I • Les interruptions de mandat

A - L'annulation de l'élection

B - La démission volontaire

1. La démission d'un conseiller communautaire
2. La démission du président ou d'un vice-président

C - La suspension et la révocation

1. Les motifs
2. La procédure de révocation
3. Les conséquences

D - La démission d'office

1. L'inéligibilité ou l'incompatibilité
2. L'inéligibilité consécutive à une condamnation pénale
3. Le manquement aux règles relatives aux comptes de campagne
4. Refus d'accomplir une fonction dévolue par la loi

II • Les élections

A - Les modes de scrutin

1. Les opérations préparatoires au scrutin
2. Population à prendre en compte
3. Modalités du scrutin
4. Les conseillers communautaires

B - Les candidats et la campagne électorale

1. Les candidatures
2. La campagne électorale

C - Les inéligibilités et incompatibilités

1. Les inéligibilités
2. Les incompatibilités

Annexes

Annexe I

Répartition des compétences entre bloc communal, département, région et État

Annexe II

Création et fonctionnement des EPCI

Annexe III

Règlement intérieur du conseil communautaire de la communauté d'agglomération

Annexe IV

Modèle de règlement intérieur d'un syndicat intercommunal

Annexe V

Modèle de statuts d'un syndicat de développement local

Annexe VI

Situation de l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2017

Annexe VII

Modèles d'arrêtés de déport (avec ou sans désignation d'un suppléant)

Annexe VIII

Courrier type de déport

